

**PROCES VERBAL COMPLET
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**

DU MERCREDI 09 AVRIL 2025

Le mercredi 9 avril 2025,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué le 1^{er} avril 2025, conformément aux articles L. 2121-10 et 14 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à 18h30 à la salle des associations, en séance publique, sous la présidence de Madame Chabenat Aurélie, Maire.

Présents : Mme Chabenat, Mme Turpin, Mme Faucheret, Mme Noyer-Moreira, Mme Sauvage, Mme Mallet, Mme Patient-Leleu, M. Obry, M. Chabin, M. Grousson, M. Papin, M. Gilbert et M. Pagny.

Pouvoirs : Jean-François Braquart donne pouvoir à Alexandre Gilbert

Absents :

Formant la majorité des membres en exercice.

La présidente ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un(e) secrétaire nommé(e) au sein du conseil.

Priscilla Mallet est désigné(e) pour remplir cette fonction.

DELIBERATIONS :

1. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 12 mars 2025

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal du conseil municipal du 12 mars 2025.

2. Attribution des marchés de travaux des lots 04 et 05 dans le cadre du projet de Rénovation-extension du commerce en centre bourg de Saint-Palais

Délibération n° 09/2025/04 - Rapporteur Mme le Maire Annulée et remplacée par la délibération n°17/2025/04/01

Projet : Réhabilitation et extension d'un commerce

Objet : Attribution des marchés de travaux des lots 04-Couverture et 05-Serrurerie :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de la Commande Publique ;

CONSIDERANT la décision de la Commune de SAINT-PALAIS d'engager la réhabilitation et l'extension d'un commerce ;

CONSIDERANT la consultation en procédure adaptée lancée le 06 Novembre 2024, avec mise en ligne sur la plateforme de dématérialisation « E-marchespublics.com », profil acheteur de la commune, et adressée pour publication au BOAMP (publication le 06 Novembre 2024) à la même date, avec une date de limite de remise des offres fixée au 16 décembre 2024 ;

CONSIDERANT la décision n°2025-02 en date du 07 février 2025 de déclarer les lots 04 - Couverture et 05 - Serrurerie infructueux pour absence d'offre et de reconsulter les entreprises pour les 2 lots cités sans mise en concurrence comme l'autorise la réglementation dans le cas d'une consultation infructueuse pour absence de candidatures ou d'offres reçues dans les délais.

CONSIDERANT les demandes de devis relatives aux lots 04 - Couverture et 05 – Serrurerie lancées le 10 février 2025 sur la plateforme de dématérialisation « E-marchespublics.com », profil acheteur de la commune avec une date de limite de remise des offres fixée au 03 mars 2025 ;

CONSIDERANT l'ouverture des plis des lots 04 - Couverture et 05 – Serrurerie en date du 04 mars 2025 ;

CONSIDERANT les phases de questionnement de négociation engagées le 12 mars 2025 avec les entreprises conformément au règlement du marché ;

APRES présentation du rapport final d'analyse des offres établi par le Maître d'Œuvre ;

Il est proposé au Conseil Municipal :

• **DE NE PAS RETENIR** la Prestation Supplémentaire Eventuelle n°4 (Remplacement des fenêtres de toit) du lot n°04 – Couverture ;

• **DE RETENIR** la Prestation Supplémentaire Eventuelle n°5 (Garde-corps d'accès au logement) du lot n°05 – Serrurerie ;

• **D'ATTRIBUER** les marchés de travaux des lots 04 – Couverture et 05 – Serrurerie conformément aux propositions du Maître d'Œuvre comme suit :

DESIGNATION	ENTREPRISE PRESENTIES	OFFRES BASE HT	PSE S HT Garde-corps logement	MONTANT TOTAL HT AVEC PSE RETENUES
LOT 04 - COUVERTURE	CC DE NANCAY	6 265,98 €		6 265,98 €
LOT 05 - SERRURERIE	ALVES	24 020,00 €	2 900,00 €	26 920,00 €
	TOTAL :	30 285,98 €	2 900,00 €	33 185,98 €

• **D'AUTORISER** le Maire à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des présents marchés ainsi que toute décision concernant leurs avenants éventuels.

>> Vote : 14 POUR – CONTRE – ABSTENTION

3. Approbation de la convention entre la commune et la CDC Terres du Haut Berry pour la mise à disposition du service de l'urbanisme pour l'instruction des demandes ADS

→ Délibération ajournée sur décision CCTHB

4. Approbation perception chèque de madame David

Délibération n° 10/2025/04- Rapporteur Mme le Maire

Madame David a fait don de la somme de 100 euros à la commune pour le prêt de la salle communale. Madame le maire demande au conseil municipal d'approuver, après délibération, la perception du chèque de 100 euros et de l'imputer au chapitre 75, compte 756 (libéralités reçues).

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, la perception du chèque de 100 euros.

>> Vote : 14 POUR – CONTRE – ABSTENTION

5. Vote du compte de gestion et du compte administratif - Affectation du résultat de fonctionnement 2024 du budget principal communal 2024

Délibérations n° 11/2025/04 (compte de gestion), 12/2025/04 (compte administratif) et 13/2025/04 (affectation du résultat) - Rapporteurs : Madame le Maire, Isabelle Turpin, 1ère adjointe

Le compte administratif du budget communal 2024 est présenté au conseil municipal par Isabelle Turpin, 1ère adjointe, et fait apparaître un déficit de 67 596,50 € en investissement et un excédent de 232 114,37 € en fonctionnement.

Ces résultats étant en tout point identiques aux résultats du compte de gestion de la commune, ils sont approuvés, après délibération, par le conseil municipal.

>> Vote : 14 POUR – CONTRE – ABSTENTION

6. Vote des taux

Délibération n° 14/2025/04 - Rapporteur : Madame le Maire - Annulée et remplacée par la délibération n°18/2025/04

Après avoir présenté les résultats financiers et fiscaux de la commune de Saint-Palais au conseil municipal (présentation faite préalablement par Mme Dubosclard, CDL de la Trésorerie de Baugy en commission des finances le 18 mars 2025) et compte tenu de la base d'imposition prévisionnelle 2025, Madame le Maire propose au conseil municipal de maintenir les taxes au même niveau pour 2025.

Le Conseil municipal, après délibération, décide de ne pas augmenter les taxes en 2025 et proroge les taux votés en 2024 à savoir :

- Taxe sur le foncier bâti : 32,46 %
- Taxe sur le foncier non bâti : 43,71%
- Taxe d'habitation : 12,96 %

>> Vote : 14 POUR – CONTRE – ABSTENTION

7. BUDGET UNIQUE COMMUNAL

Délibération n° 15/2025/04 – Rapporteur : Madame le Maire

Le Maire présente la section de fonctionnement, chapitre par chapitre. Elle s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 777 295,00 €.

Le Maire présente de la même manière la section d'investissement qui s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 1 090 208,00 €.

Les principaux postes de dépenses en 2025 sont la création d'un terrain Multisport au parc des Plantes, le remplacement des portes du centre communal et la poursuite du projet de rénovation du commerce.

>> Vote : 14 POUR – CONTRE – ABSTENTION

8. Mise en place de la fongibilité des crédits pour les sections de fonctionnement et d'investissement

Délibération n° 16/2025/04 – Rapporteur : Madame le Maire

Le référentiel M 57 étend à toutes les collectivités territoriales les règles budgétaires assouplies dont bénéficient déjà les Régions offrant une plus grande marge de manœuvre et souplesse budgétaire aux gestionnaires et notamment en matière de fongibilité des crédits.

Vu l'article L 2121- 29 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'article 242 de la loi numéro 2018- 1317 du 28 décembre 2018 de finance pour 2019 et l'arrêté interministériel du ministre de la Cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales et du ministre de l'Action et des comptes publics du 20 décembre 2018 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M 57 applicable aux collectivités territoriales uniques,

Considérant que la collectivité a adopté par délibération n°31/2022/11 du Conseil municipal en date du 09/11/2022 la nomenclature M57 à compter du 1^{er} janvier 2023 et que cette norme comptable s'appliquera à tous les budgets de la commune,

Vu l'article L 52 17- 10- 6 du CGCT, « dans une limite fixée à l'occasion du vote du budget et ne pouvant dépasser 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections, l'assemblée délibérante peut déléguer la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel dans ce cas, l'assemblée délibérante est informée de ces mouvements de crédit lors de sa plus proche séance ».

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Autoriser Madame le maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel (chapitre 12), dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section,
- Donner tout pouvoir à Madame le maire ou à son représentant à prendre toutes les mesures ainsi qu'à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

>> Vote : 14 POUR – CONTRE – ABSTENTION

9. Présentation de la Note Brève et Synthétique relative aux finances de la commune

Madame le Maire présente la note brève et synthétique relative aux finances de la commune de Saint-Palais.

Cette note doit être produite tous les ans en lien avec l'élaboration du budget. En effet, l'article L 2313-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune. Elle devra être disponible sur le site internet de la commune une fois le budget voté.



Note brève et
synthétique - Budget :

10. Points actualités / travaux

a. Bâtiments (Guillaume)

Vous pouvez maintenant contacter Guillaume via conseiller@saintpalais18.fr

École GS/CP :

- École Aurélie : volets occultants posés le 19 mars et Aurélie M semble contente, voir à l'utilisation quand il fera beau

Centre communal :

- Jeudi 27 mars l'entreprise SBCC est intervenue sur le solin pour traiter fuite sur la scène, le solin était plus abimé que prévu et la bande porte solin était fissurée à plusieurs endroits
- Contact avec 4 entreprises pour demander des rdv/devis pour remplacer les 3 portes du CC et réparation des portes de la maison des associations (rdv fixé le 29/01)
- 4 devis reçus pour environ 14K€ les 3 portes du CC et la porte de la Biblio, le moins cher est en VPC

Qui	Info		Prix HT CC	Prix HT Biblio	Total HT	Total TTC
Philipose			8 876,03 €	3 029,56 €	11 905,59 €	14 286,71 €
Jmenuiserie			8 254,83 €	3 101,85 €	11 356,68 €	13 628,02 €
Les menuiseries d'Auxigny			8 471,50 €	2 829,00 €	11 300,50 €	13 560,60 €
EspritFermeture Alu	+1030 Presta	1030	8 128,53 €	2 738,61 €	11 897,14 €	14 276,57 €
EspritFermeture PVC	+1030 Presta	1030	4968,4	1789,41	7 787,81 €	9 345,37 €

b. Voirie/Matériel (Jean-Michel)

Vous pouvez maintenant contacter Jean-Michel via adjoint3@saintpalais18.fr

Voirie : devis gravillonnage bicouche la Mivoie, les Simons et les Giraudons

Matériel : pneus tracteurs achetés et posés

Eclairage public : en attente intervention SDE18

Panneaux de rue : liste à valider

c. Fêtes et cérémonies / environnement / enfance jeunesse (Marylène)

Vous pouvez maintenant contacter Marylène via adjoint2@saintpalais18.fr

Marché de Noël, commission du 25/03/2025

L'asso pour la buvette est Tous pour l'école, barnum demandé à St Martin pour les dimensions, un bloc électrique est demandé à la Sté Allioz, un concours de dessin pour les élèves des écoles, 2 médailles seront remises à deux exposants pour leur fidélité depuis 20 ans, un stand maquillage, une borne photo est demandée à média mobile...

Sortie Ados :

Pour l'activité des jeunes, Aurélie propose que l'on fasse une activité sur les 2 nouvelles structures du village, le city stade et le terrain de foot.

d. CCAS / affaires scolaires / Communication (Isabelle)

Vous pouvez maintenant contacter Isabelle via adjoint1@saintpalais18.fr

Vote du budget du CCAS le 10/04/2025

Affaires scolaires :

Bulletin : prochaine commission communication le 20/05/25

11. Questions / informations diverses

Rappel manifestations à venir :

- Exposition musée du Rogerin jusqu'au 13 avril et balade musicale et commentée le 12/04
- TPE : chasse aux œuf 27/04 matin
- Fête de Printemps organisée par le Carroi le dimanche 27 avril au centre communal
- Marché de potiers les 24 et 25 mai
- Prix de la municipalité : course cycliste UFOLEP organisée le dimanche 1^{re} juin en collaboration avec le club cycliste des Terres du Haut Berry
- Brocante MTec18 le 15 juin ??
- Concert chorale Cantiléna en l'église de Saint-Palais le 20/06/2025
- Fête de la musique chez David ?
- Fête nationale le 13 juillet : Patrick se propose de recontacter Bastien Sainjon. Feu d'artifice réservé.

Pierre s'interroge sur le nouveau scrutin de liste pour les communes de moins de 1000 habitants.

Sandra se propose de chercher un DJ pour le 13 juillet.

Guillaume prévient que l'abattage des haies sur la RD 116 est en cours ainsi que sur le chemin de la Boudue.

La séance est levée à 21H55.

Pour information :

- ➔ Prochain conseil municipal : mercredi 21 mai 2025 19h00 – salle du conseil en mairie
- ➔ Commission communication : mardi 20 mai 18h30 – salle du conseil en mairie

Le Maire,



Le Secrétaire,